

CO128 GESTION DES SINISTRES DOMMAGES AUX BIENS EN COPROPRIÉTÉ

8



Comment gagner du temps !

OBJECTIF(S)

- Constituer un dossier sinistre pour gagner en proactivité et mettre en œuvre des garanties

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Gerance locative - Syndic de copropriété

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 7 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé en Assurances

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT

Non Adhérent FNAIM : 320 € HT

PROGRAMME

I - PREAMBULE

Sinistres dommages aux biens vs responsabilité civile

II - MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES

- Les conditions
- La prise de décision
- Les suites simplifiées d'un sinistre garanti

III - LES PRINCIPAUX SINISTRES GARANTIS

De l'évènement à l'indemnisation !

- Dégâts des eaux rappels des conventions IRSI et CIDECOP
- Incendie / choc de véhicule avec tiers
- Les sinistres sans responsable identifié : Vol / vandalisme / choc de véhicule
- Bris de glace
- Dommages électriques et bris de machine
- les autres garanties : savoir qu'elles existent
 - Comment faire pour gagner du temps et obtenir des prises en charge

IV - RETOUR D'EXPÉRIENCES

- Les pièges à éviter
- Attention prescription

V - PRÉVENTION

Attention à vos déclarations lors de la souscription du contrat !



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap